

Les sénéchaussées du Midi du XIII^e s. au XV^e s.

2. Un sénéchal de Quercy existait en 1271, et le roi d'Angleterre instaura une sénéchaussée commune au Périgord, au Limousin et au Quercy vers 1290

3. La sénéchaussée de Toulouse, comtale à l'origine, devint royale lors du rattachement de 1271. Elle s'étendait alors également sur tout le territoire qui forma plus tard la sénéchaussée de Lectoure

4. La sénéchaussée de Lectoure fut créée en 1473 à la place de la juridiction d'appel des comtes d'Armagnac

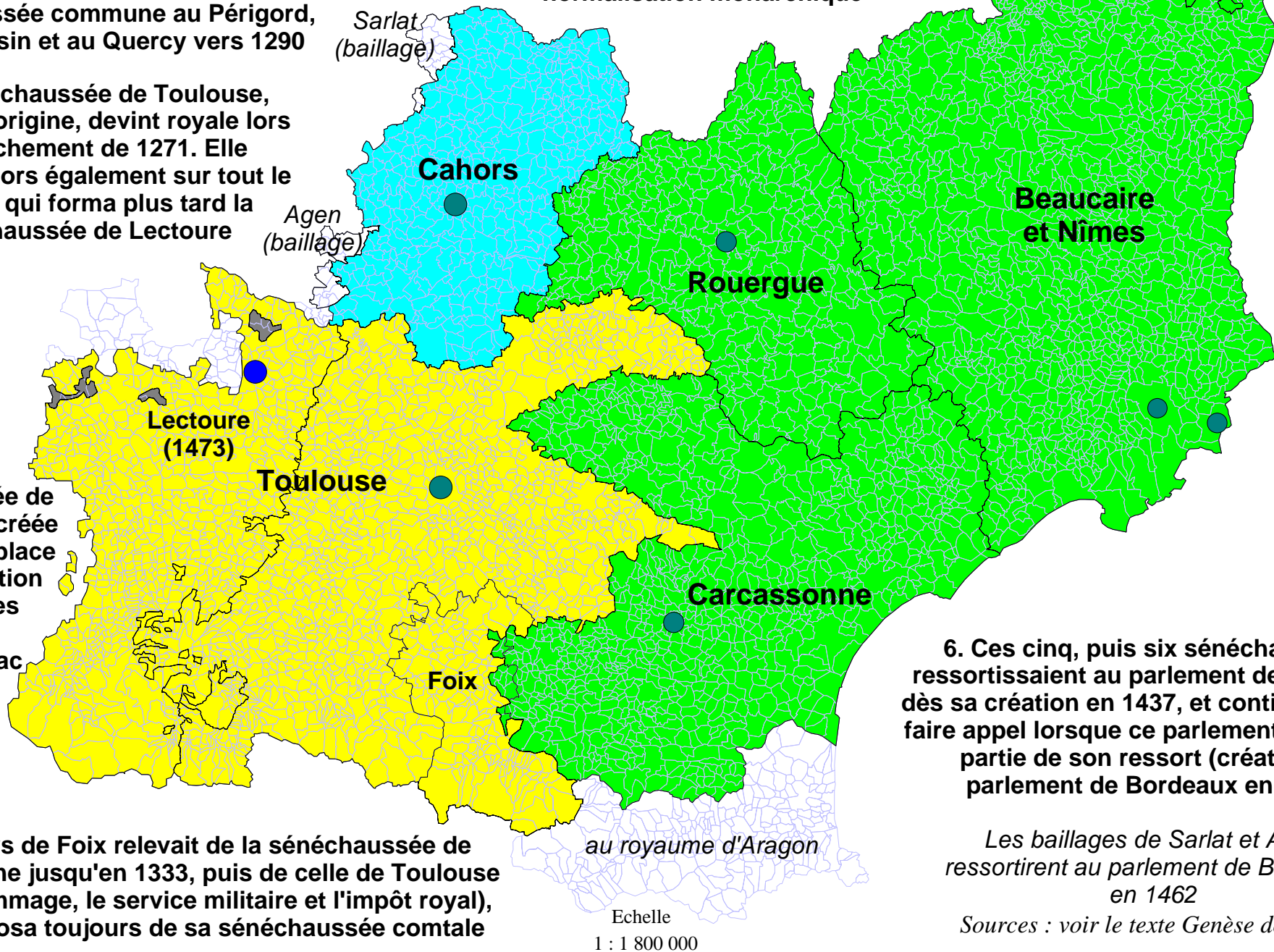
5. Le pays de Foix relevait de la sénéchaussée de Carcassonne jusqu'en 1333, puis de celle de Toulouse (pour l'hommage, le service militaire et l'impôt royal), mais disposa toujours de sa sénéchaussée comtale

1. Installés dès 1215 par Simon de Montfort, les sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne et de Rouergue sont devenus après le traité de Meaux (1229) les instruments de la normalisation monarchique

6. Ces cinq, puis six sénéchaussées ressortissaient au parlement de Toulouse dès sa création en 1437, et continuèrent d'y faire appel lorsque ce parlement perdit une partie de son ressort (création du parlement de Bordeaux en 1462)

Les baillages de Sarlat et Agen ressortirent au parlement de Bordeaux en 1462

Sources : voir le texte Genèse des fonds



Echelle
1 : 1 800 000